

Renouveler la social-démocratie par l'économie sociale et solidaire

par Jean-Louis Laville,

Professeur du Cnam

Chercheur (Lise, CNRS-Cnam)

Coordinateur européen du Karl Polanyi Institute of Political Economy

Introduction

Il y a encore quelques années, la fin de l'histoire était célébrée et attestée par la congruence supposée entre démocratie et capitalisme. Avec la crise de 2008, les États ont dû venir en aide aux banques mais, loin de restaurer leur autorité, ces actions de sauvetage ont accru un endettement qui place désormais les nations sous surveillance des marchés et des agences de notation. Alors que les inégalités sociales et les désordres écologiques s'amplifient, il apparaît donc que, loin de la congruence annoncée, « entre capitalisme et démocratie il y a un rapport de tension insurmontable » [Habermas, 1998, 379]. Le risque de régressions autoritaires est patent. Comme l'indique l'expérience des années 1930 « la société de marché » produit de telles insécurités qu'elle peut faire le lit de gouvernements totalitaires. Mais l'existence d'une telle menace ne doit pas entretenir l'immobilisme ou la peur du lendemain. À l'inverse il est possible de tirer des enseignements du XXe siècle afin d'examiner les conditions d'une démocratisation au XXIe siècle. C'est l'orientation choisie ici.

Le XXe siècle nous a appris le danger représenté par une référence au changement social dans laquelle l'économie est considérée comme l'infrastructure de la société. Une telle vision par ailleurs focalisée sur la prise du pouvoir, nécessaire pour la collectivisation de la propriété des moyens de production, a engendré le totalitarisme par absence de prise en compte des médiations politiques et des médiations entre ordres politique et économique, comme l'a montré Lefort [1986]. Le respect de ces médiations est donc un legs important de la social-démocratie. En s'appuyant sur cette tradition, il est toutefois nécessaire de la dépasser parce que la social-démocratie ne suffit pas pour affronter les défis de ce début de XXIe siècle.

Plus précisément cette contribution présente d'abord les réductionnismes qui caractérisent les conceptions économiques et politiques dominantes. Ensuite elle mentionne les résistances historiques à ces réductionnismes constituées par la social-démocratie mais aussi à un degré moindre par l'économie sociale. Les limites rencontrées par ces résistances ont affaibli les volontés de transformation mais elles n'ont pas débouché que sur la résignation. Depuis la fin des Trente Glorieuses, de nouvelles actions collectives ont vu le jour. Elles ont en particulier engendré l'émergence d'une économie solidaire qui veut renouer avec un projet de

changement social en considérant que la démocratisation de l'économie devient une condition pour la démocratisation de la société. Différentes oppositions au libéralisme économique se sont donc succédées ou juxtaposées, les lignes qui suivent argumentant pour leur articulation : autrement dit, l'économie sociale repensée grâce à l'apport de l'économie solidaire peut contribuer à une social-démocratie radicalisée. Il s'agit ici d'identifier des voies permettant de réaliser cet objectif à travers le couplage entre une action sur le cadre institutionnel privilégiée dans la social-démocratie et une action par les pratiques sociales valorisée dans l'économie sociale. L'économie solidaire œuvre déjà dans cette perspective puisqu'elle repose sur une reconnaissance de l'importance des initiatives citoyennes indissociables d'une prise de parole en faveur de la modification des politiques publiques à leur égard. Mais pour renouveler profondément la social-démocratie encore faut-il, comme le détaille la dernière partie du texte, que les évolutions des sphères économique et politique soient pensées conjointement.

I. La démocratie à l'épreuve des réductionnismes

L'hypothèse développée ci-dessous consiste à affirmer que la démocratie a été limitée par un réductionnisme économique qui a lui-même engendré un réductionnisme politique. Il s'agit d'explicitier la teneur de ces réductionnismes imbriqués avant d'examiner les réactions qu'ils ont suscitées.

Le réductionnisme économique

Pour Polanyi, le terme économique que l'on utilise couramment pour désigner un certain type d'activité humaine oscille entre deux pôles de signification qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre. Le premier sens, le sens formel, provient du caractère logique de la relation entre fins et moyens, comme dans les termes économiser et économe : la définition de l'économique par référence à la rareté provient de ce sens formel. Le second sens, ou sens substantif, souligne ce fait élémentaire que les hommes, ne peuvent continuer à vivre sans des relations entre eux et sans un environnement naturel capable de leur fournir leurs moyens de subsistance : la définition substantive de l'économique en découle. Le sens substantif provient de ce que, pour leur subsistance, les hommes dépendent, de toute évidence, de la nature et des autres hommes. Dans ce cadre l'anthropologie économique décèle plusieurs principes économiques en œuvre dans les sociétés humaines : le marché qui repose sur des accords contractuels entre agents mais aussi la redistribution, circulation des biens et services à partir de règles édictées par un pouvoir central, et la réciprocité, circulation des biens et services subordonnée au renforcement du lien social. Polanyi suggère que le réductionnisme économique propre à la modernité

démocratique qui s'impose dès le XIX^e siècle avec la définition formelle de l'économie peut être synthétisé autour de quelques points.

- *L'identification du marché à un marché auto-régulateur* constitue le premier point. Les hypothèses rationaliste et atomiste sur le comportement humain autorisent l'étude de l'économie à partir d'une méthode déductive par agrégation grâce au marché de comportements individuels, sans considérations pour le cadre institutionnel dans lequel ils prennent forme. Considérer le marché comme auto-régulateur, c'est-à-dire comme mécanisme de mise en rapport de l'offre et de la demande par les prix, conduit à passer sous silence les changements institutionnels qui ont été nécessaires pour qu'il advienne et à oublier les structures institutionnelles qui le rendent possible.

- *La confusion entre marché et économie* constitue le deuxième point. L'occultation du sens substantif de l'économie débouche sur la confusion entre l'économie et l'économie marchande au terme d'un long « repliement » dont les étapes sont retracées par Passet, des physiocrates aux néo-classiques [Passet, 1996 : 31-37]. Le concept d'économie élaboré par les physiocrates valorise le marché en tant que mécanisme de mise en rapport de l'offre et de la demande par les prix. Mais chez Quesnay comme chez Smith fondateur de l'école classique, si les caractéristiques du marché sont attribuées à l'économie, la sphère économique n'est pas séparée du reste de la société. La valeur d'un bien est par exemple chez Smith indexée sur les coûts engagés pour la produire, Ricardo formule en continuité une théorie de la valeur-travail que Marx utilise pour une attaque sans précédent du libéralisme prôné par l'école classique puisqu'il définit le système capitaliste par l'exploitation du travailleur. Face à cette contestation radicale sont jetées les bases de l'école néo-classique dans laquelle les fondements de la valeur sont liés à son utilité-rareté. Une économie pure peut ainsi être définie comme la théorie de la détermination des prix sous un régime hypothétique de libre-concurrence absolue selon Walras. Le marché est posé comme principe premier ce qui revient à faire de la redistribution un principe subsidiaire mobilisable dans les seuls cas d'échec du marché et de la réciprocité un principe résiduel frappé du soupçon d'archaïsme.

- Polanyi nous alerte sur ces deux aspects du réductionnisme mais il est possible d'ajouter à sa vigilance celle de Mauss qui met pour sa part l'accent sur la pluralité des formes de propriété et aide ainsi à dégager un troisième facteur de réductionnisme, articulé aux deux premiers : *l'identification de l'entreprise moderne à l'entreprise capitaliste*. Dans une économie capitaliste fondée sur la propriété privée des moyens de production, la création de biens suppose un profit possible pour les détenteurs de capitaux. L'entreprise est une « unité économique

de profit, orientée en fonction des chances d'opération marchande, et ce dans le but de tirer bénéfice de l'échange » selon Weber qui ajoute « le compte de capital est donc au fondement de la forme rationnelle de l'économie lucrative » puisqu'il permet de calculer si un surplus est dégagé « par rapport à la valeur estimable en argent des moyens engagés dans l'entreprise » [Weber, 1991 : 14-15].

Alors que Polanyi dégage la pluralité des principes économiques, Mauss reconnaît la pluralité des formes de propriété et insiste sur le fait que l'organisation économique est un complexe d'économies souvent opposées [Mauss, 1997] façonné par des institutions sociales évolutives. Si la propriété individuelle ne peut être remise en cause sauf à restreindre la liberté, peuvent y être ajoutées « une propriété nationale et des propriétés collectives par-dessus, à côté et en dessous des autres formes de propriété et d'économie » [*ibid* : 265]. Finalement, les deux auteurs s'accordent pour repérer le caractère idéologique de l'approche dominante de l'économie. Dans cette dernière, la représentation de l'économie comme combinaison du marché auto-régulateur et de l'entreprise capitaliste débouche sur une utopie : le projet d'une société enracinée dans le mécanisme de sa propre économie. Dans ce projet de société de marché, le marché engloberait et suffirait à organiser la société ; la recherche de l'intérêt privé réaliserait le bien public sans passer par la délibération politique. L'irruption de cette utopie différencie la modernité démocratique des autres sociétés humaines dans lesquelles il a existé des éléments de marché sans qu'il soit visé de les agencer en système autonome.

Le réductionnisme politique

Par sa visée systémique, le réductionnisme économique est indissociable d'un réductionnisme politique qui tient également en trois points principaux.

- *La confusion entre société civile et marché* constitue le premier point. La société civile est abordée comme un simple « système de besoins ». Selon cette conception, l'échange marchand est logiquement abordé comme l'archétype des rapports sociaux en même temps qu'il est la forme naturalisée des rapports économiques. Comme le montre Rosanvallon [1995, 221-222], l'harmonie des intérêts suffit alors à régler "la marche du monde" et « la médiation politique entre les hommes est considérée comme inutile, voire nuisible ».

- *La subsidiarité de la puissance publique* constitue le deuxième point. En démocratie libérale la société qui s'exprime à partir des accords contractuels entre ses membres est première. Dans cette société, la souveraineté du peuple s'exerce à travers la désignation de gouvernants, lesquels ont la responsabilité de concilier la

stabilité de l'ordre collectif et la protection de la diversité sociale. Si l'État doit assurer la reconnaissance et la protection des droits individuels, il ne saurait endosser des fonctions qui pourraient être tenues à un niveau plus décentralisé. L'État démocratique est détenteur du monopole de la violence légitime, il peut contrôler le respect des lois et réprimer les infractions mais il est dépendant des représentations qu'il suscite auprès des citoyens autant qu'il doit faire place à ses derniers dans tous les cas possibles, particulièrement en matière d'économie où il est amené à respecter le libre jeu effectif des mécanismes économiques naturels. En somme quand la définition formelle de l'économie est adoptée le marché devient la procédure pacifique d'arbitrage des conflits puisqu'il s'appuie sur les intérêts particuliers et organise leur compatibilité. L'État se cantonne à fournir l'encadrement institutionnel approprié à l'expression des mécanismes marchands.

- *Le rabattement de la démocratie sur la seule démocratie représentative* constitue le troisième point. Puisque l'État au sens juridique du terme est centré sur le maintien des libertés pour chacun par absence d'empiètement sur l'autonomie d'autrui, il maintient les conditions d'une liberté négative. Ce faisant, il occulte une autre polarité du politique qui relève d'une liberté positive inséparable « de l'idée d'individus qui agissent de concert pour traiter et décider des sujets d'intérêts communs ; de l'idée de discussion publique comme un médium de clarification, de transformation et de critiques d'opinions, de choix et d'interprétation personnels ; et enfin de l'idée d'un droit égal des individus à participer au processus par lequel leur vie collective reçoit forme et détermination » [Welmer, 1989, p.519]. Une approche centrée sur la démocratie représentative laisse dans l'ombre la dimension délibérative et participative de la démocratie qui s'exprime dans des espaces publics en constante recomposition, sous l'effet contradictoire de leur fermeture par prises de contrôle émanant des médias soumis aux logiques systémiques et de leur ouverture par des protestations citoyennes contre les dénis de reconnaissance.

II. Les réactions démocratiques contre les réductionnismes

Face à ce carcan des réductionnismes, l'utopie révolutionnaire a marqué le XXe siècle parce qu'elle promettait une rupture qui serait susceptible d'engendrer un monde et un homme nouveaux en s'attaquant aux causes de l'aliénation. Paradoxalement l'écroulement des régimes qui se disaient communistes et étaient inspirés par cette idéologie a conforté la croyance en l'inéluctabilité du système capitaliste. Ce n'est pas pour autant la fin de l'histoire et l'avènement définitif d'un régime fondé sur la démocratie représentative et le capitalisme marchand. Le débat sur la démocratisation de la société est plus que jamais d'actualité et il peut être alimenté par un réexamen du clivage entre révolution et réforme. La prise en

compte du totalitarisme au siècle dernier appelle une distanciation vis-à-vis du volontarisme politique excessif qui a caractérisé le bolchevisme (Mauss, 1997). Cependant la crédibilité d'une approche renouvelée du changement social ne peut être basée uniquement sur le refus des illusions avant-gardistes, elle doit reposer sur un bilan approfondi des stratégies réformistes qui ont certes permis des conquêtes démocratiques mais ont également rencontré des obstacles majeurs. De ce point de vue la social-démocratie et l'économie sociale appellent une analyse critique de leurs résultats mitigés.

Les acquis et les limites de la social-démocratie

Après la Seconde guerre mondiale, la social-démocratie s'éloigne des pays se réclamant du marxisme et s'appuie sur les politiques économiques dites keynésiennes qui s'attaquent à la confusion entre marché et marché autorégulateur. L'objectif de réduction des inégalités appelle de nouveaux rôles pour l'État : la création monétaire, les nationalisations, la planification incitative, l'augmentation des prélèvements fiscaux lui redonnent un rôle de pilotage des choix économiques contre les aléas du marché. Les politiques budgétaires visent à relancer la consommation des ménages. Contre la fiction d'un marché autorégulé, le keynésianisme impose la régulation par les pouvoirs publics pour éviter les dérèglements emblématiques des années 1930.

L'État concentre des moyens pour l'action économique dans un contexte d'interpénétration, beaucoup plus accentuée qu'avant la guerre, de l'administration et de l'économie marchande. L'investissement public dans l'aménagement du territoire et les secteurs industriels les plus sensibles, la politique active en matière de marché du travail et de salaires, permettent de trouver des formules stables d'accommodement entre les intérêts propres des entreprises et les intérêts généraux de la société. La libre détermination des salaires par les employeurs est remplacée, sous le contrôle de l'État, par la négociation périodique des conventions collectives entre partenaires sociaux, orientée vers les augmentations du salaire nominal en conformité avec les gains de productivité anticipés et l'inflation.

Parallèlement l'importance prise par les revenus de transfert à travers lesquels l'État social se mue en ce qui est désigné comme l'État-providence : l'institution de celui-ci tente de réaliser la promesse de soustraire le citoyen aux risques liés à la maladie, l'accident, la vieillesse ou l'inactivité forcée. S'adressant à une population en recherche de justification pour ses sacrifices de guerre, la généralisation de la protection sociale doit contribuer à la sécurité de tous. La synergie entre État et marché se manifeste en particulier par la diffusion du statut salarial, grâce à un flux régulier de créations d'emplois et grâce à des gains de productivité élevés permettant des négociations salariales périodiques. Le statut salarial réalise un

couplage inédit entre travail et protections qui en fait un vecteur privilégié d'intégration sociale. Un autre pôle est donc tout aussi constitutif de la modernité démocratique que l'économie marchande, celui de l'économie non marchande qui correspond à l'économie dans laquelle la circulation des biens et services est confiée à la redistribution. Un autre principe économique que le marché, la redistribution, est donc mobilisé à travers l'action publique par l'État social qui confère aux citoyens des droits individuels grâce auxquels ils bénéficient d'une assurance couvrant les risques sociaux ou d'une assistance constituant un ultime recours pour les plus défavorisés. Le service public se définit ainsi par une prestation de biens ou services revêtant une dimension de redistribution (des riches vers les pauvres, des actifs vers les inactifs,...) dont les règles sont édictées par une autorité publique soumise au contrôle démocratique [Strobel, 1995].

Sous la nécessité d'étayer les consensus nationaux, la complémentarité entre État et marché prend donc toute son importance pendant les Trente Glorieuses (1945-1975). L'État keynésien se donne pour tâche de favoriser le développement économique à travers un interventionnisme accentué alors que l'État-providence prolonge les formes précédentes d'État social avec la sécurité sociale et la généralisation des systèmes de protection sociale. L'État encadre et soutient le marché autant qu'il en corrige les inégalités. À l'idée du marché auto-régulateur s'est substituée la référence à un ensemble de marchés régulés, qui sont en outre complétés par des formes développées de redistribution. À cette époque la social-démocratie apporte la preuve de sa capacité à contrecarrer le réductionnisme économique : elle régule la dynamique marchande tout en mobilisant le principe de redistribution pour corriger et compléter celle-ci.

Grâce à la synergie Etat-marché ainsi obtenue, la social-démocratie connaît un « âge d'or ». Deux traits relativisent toutefois cette réussite.

- La propension à considérer les usagers des services publics comme des assujettis concentre les arbitrages dans les sphères de la démocratie représentative (gouvernants, représentants patronaux et syndicaux) dans laquelle la parole des premiers concernés est ignorée. Au moment où le fordisme règne dans les entreprises écartant les travailleurs des décisions avec en contrepartie une augmentation de leurs revenus, le providentialisme, selon le terme de Bélanger et Lévesque [1990], se développe dans l'Etat social : les destinataires des services sociaux restent éloignés de leur conception, cette exclusion étant compensée par un accès quasi gratuit à ceux-ci.

- La solidarité redistributive reste dans la dépendance à la croissance marchande, insensible jusque dans les années 1960 mais de plus en plus prégnante avec la tertiarisation de l'économie et le ralentissement du taux de croissance qu'elle induit. La montée des services relationnels à productivité stagnante prive la social-démocratie d'une partie de ses moyens d'action. Cette tendance qui questionne les

méthodes keynésiennes et favorise la diffusion de l'option monétariste en faveur de la « modernisation » et du « réalisme » provoque le glissement vers le social libéralisme des années 1990. Le périmètre national d'action dans lequel s'était déployé la social-démocratie est profondément perturbé par la financiarisation internationale basée sur les dérégulations et dérèglementations.

La persistance de l'économie sociale

Laisser l'économie de marché aux entreprises capitalistes apparaît bien comme une faiblesse constitutive de la social-démocratie, longtemps cachée par l'ampleur de l'expansion économique. La réflexion sur la social-démocratie gagne pour cette raison à intégrer un retour sur une tradition plus modeste, celle de l'économie sociale qui justement a insisté sur les différentes formes d'entreprises.

Plus discrète que la social-démocratie, l'approche du changement social défendue par l'économie sociale parie sur l'importance d'entreprises qui ne soient pas capitalistes dont l'exemplarité devrait engendrer la diffusion. Les différents statuts juridiques (associations, coopératives, mutuelles) qui dissocient activité économique et pression des actionnaires partagent des traits communs : les limites apportées à la distribution individuelle des profits et au pouvoir des apporteurs de capitaux. Ils se traduisent par une forme particulière de capitalisation qui n'offre d'avantage individuel ni sur le plan des décisions ni sur celui de l'affectation des surplus. De plus, en cas d'arrêt de l'activité, aucun membre ne peut s'approprier individuellement les réserves accumulées.

À l'évidence la rencontre ne s'est guère opérée entre social-démocratie et économie sociale. La social-démocratie s'est prioritairement attachée aux politiques macro-économiques et à la redistribution étatique sans intégrer véritablement à son projet les entreprises d'économie sociale leur concédant au mieux un rôle supplétif au niveau micro-économique. Pour sa part l'économie sociale s'est symétriquement concentrée sur l'entreprise collective sans envisager combien cette dernière est tributaire des cadres institutionnels dans lesquels elle s'inscrit. L'économie sociale s'est peu interrogée sur la régulation des marchés, faisant des entreprises non capitalistes le principal levier pour le changement. Elle a survalorisé l'outil représenté par la propriété collective des groupes de production. Corollaire, l'ensemble des recherches empiriques conduit à souligner la tendance progressive à la banalisation des entreprises de l'économie sociale. La démocratie représentative instaurée dans les statuts par le principe d'égalité formelle (une personne égale une voix) ne suffit pas à maintenir une participation effective des membres dans la durée.

L'essoufflement de la social-démocratie et de l'économie sociale peut donc être expliqué par leurs absences en matière de lutte contre les réductionnismes

économique et politique : un cantonnement du marché par la seule redistribution oubliant la diversité des marchés réels et les potentialités de la réciprocité sur le registre économique, une focalisation sur les outils disponibles dans le cadre de la démocratie représentative ne permettant pas de mobiliser l'agir créatif au sein de l'espace public sur le registre politique. À ce propos, il est symptomatique de constater que les accents mis sur la réciprocité et l'espace public sont emblématiques d'initiatives qui sont venues critiquer la social-démocratie et l'économie sociale tout en se revendiquant des mêmes finalités.

L'apport de l'économie solidaire

Place des usagers, rôle de la consommation, organisation de la production, respect de la nature, relations de genre : des questions inédites sont abordées par les nouveaux mouvements sociaux. L'émergence en leur sein de pratiques cherchant à éviter l'enlisement gestionnaire pour la social-démocratie autant que la banalisation récurrente pour l'économie sociale a été l'occasion d'innovations conceptuelles.

Ainsi, la dimension politique d'une « autre économie » [Lévesque, Joyal, Chouinard, 1989] est mise en avant dès les années 1970 (par des initiatives qui, progressivement, se reconnaîtront dans la référence à l'économie solidaire). Ce sont d'abord des entreprises « autogestionnaires » ou « alternatives » qui veulent expérimenter « la démocratie en organisation » et aller « vers des fonctionnements collectifs de travail » [Sainsaulieu et al. , 1983]. Beaucoup de ces expériences se sont épuisées dans les affrontements idéologiques et la confrontation à la pénurie, elles n'ont pas moins fourni des inspirations qui vont être reprises et réinterprétées dans d'autres cadres et par d'autres groupes sociaux. En tout cas, elles sont antérieures à la « crise » économique et ne s'expliquent pas par la montée du chômage et de l'exclusion. Par contre, cet élément contextuel va influencer fortement dès les années 1980, ainsi qu'au moins trois autres : la tertiarisation des activités productives entraînant une montée des services relationnels comme la santé, l'action sociale, les services personnels et domestiques ; les évolutions socio-démographiques se manifestant par le vieillissement de la population, la diversification du profil des ménages, la progression de l'activité féminine ; l'accroissement des inégalités sociales et des dégâts écologiques engendré par la mondialisation actuelle.

Depuis les années 1980, de multiples initiatives se revendiquant de la solidarité sont locales et recouvrent comme dynamiques principales la création de nouveaux services ou l'adaptation de services existants (services de la vie quotidienne, d'amélioration du cadre de vie, culturels et de loisirs, d'environnement), l'intégration dans l'économie de populations et de territoires défavorisés de. Elles sont aussi internationales avec des tentatives pour établir de nouvelles solidarités

entre producteurs du Sud et consommateurs du Nord, en particulier par le commerce équitable. Ces actions collectives visant à instaurer des régulations internationales et locales, complètent les régulations nationales ou suppléent leurs manques. Elles ont été regroupées sous l'appellation d'économie solidaire, définie comme l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens.

Par rapport à l'économie sociale l'économie solidaire se singularise sur trois points. Premièrement elle articule les dimensions réciprocaire et redistributive de la solidarité pour renforcer la capacité de résistance de la société à l'atomisation sociale, elle-même accentuée par la monétarisation et la marchandisation de la vie quotidienne. Deuxièmement elle souligne l'importance d'associer les parties prenantes (usagers, travailleurs, volontaires, etc.) à travers la constitution de lieux d'échanges et de dialogues que l'on peut qualifier « d'espaces publics de proximité » [Eme, Laville, 1994]. Troisièmement elle plaide pour une hybridation entre différents registres de l'économie qui soit appropriée aux projets. Cependant, pour arriver à une combinaison équilibrée entre ressources, l'économie solidaire se heurte fortement au cloisonnement marché et Etat sur lequel est basée l'architecture institutionnelle. C'est pourquoi sa légitimité et sa pérennité est renforcée dès que ses membres se font entendre en structurant des arènes et des forums dans lesquels ils revendiquent que cessent les discriminations négatives à son encontre.

III . Social-démocratie, économie sociale et économie solidaire

Au total, les réductionnismes économique et politique ont été combattus par la social-démocratie et l'économie sociale mais selon des modalités qui n'ont pas conduit à leur disparition. En conséquence une remise en cause plus résolue des réductionnismes est indispensable. Elle amène non pas à euphémiser la social-démocratie mais à en enrichir le contenu en mobilisant tous les aspects de la solidarité démocratique, elle incite non pas à abandonner l'économie sociale mais à la prolonger. Dans ce contexte l'économie solidaire peut aider à faire émerger une nouvelle problématisation des rapports entre sphères politique et économique.

Au-delà de la social-démocratie, la solidarité démocratique

Soutenir qu'il existe un pôle autre que le marché et l'État, celui de la réciprocité et de l'espace public, suppose de mieux définir le concept de solidarité et de déterminer en quoi il a partie liée avec la démocratie. Depuis l'avènement de la modernité, deux acceptions de la solidarité sont co-présentes : l'acception philanthropique se confronte à l'acception démocratique. Il est donc essentiel de

situer les termes de cette opposition pour sortir de la confusion à propos de ce qu'est la solidarité.

La solidarité philanthropique est la première forme de solidarité qui renvoie à la vision d'une société éthique dans laquelle des citoyens motivés par l'altruisme remplissent leurs devoirs les uns envers les autres sur une base volontaire. A l'évidence, cette conception philanthropique de la solidarité est encore aujourd'hui fortement marquée au coin de préoccupations libérales. Focalisée sur la question de l'urgence et la préservation de la paix sociale, elle se donne pour objet le soulagement des pauvres et leur moralisation par la mise en œuvre d'actions palliatives. Les liens de dépendance personnelle qu'elle favorise risquent d'enfermer les donataires dans leur situation d'infériorité. Autrement dit, elle est porteuse d'un dispositif de hiérarchisation sociale et de maintien des inégalités adossé sur les réseaux sociaux de proximité.

A cette version « bienveillante » s'oppose une version de la solidarité comme principe de démocratisation de la société résultant d'actions collectives. Cette seconde version suppose une égalité de droit entre les personnes qui s'y engagent. Si l'on retrace sa genèse, la solidarité démocratique révèle son épaisseur tant historique que théorique. Cette solidarité démocratique apparaît sous deux faces, une face réciprocaire désignant le lien social volontaire entre citoyens libres et égaux, une face redistributive désignant les normes et les prestations établies par l'État pour renforcer la cohésion sociale et corriger les inégalités. Les études historiques montrent qu'à partir du dix-huitième siècle, il a existé des espaces publics populaires se manifestant en particulier par un associationnisme solidaire dans la première moitié du dix-neuvième siècle dont l'une des principales revendications a été celle de l'organisation du travail [Chanial, 2001 ; Laville 1999 ; Revue du Mauss, 2000]. Dans celui-ci, la solidarité démocratique est abordée comme une réciprocité volontaire unissant des citoyens libres et égaux en droit, contrastant avec la charité et la philanthropie qui reposent sur l'inégalité des conditions. Face à l'échec de la prophétie libérale selon laquelle la suppression des entraves au marché équilibrerait forcément l'offre et la demande du travail, de très nombreuses réactions ont lié résolution de la question sociale et auto-organisation populaire. Dans les associations ouvrières et paysannes s'interpénètrent production en commun, secours mutuel et revendication collective. Elles esquissent le projet d'une économie qui pourrait être fondée sur la fraternité et la solidarité tout en invalidant la thèse de la discontinuité entre espace public et économie [Laville, 2010].

Au fur et à mesure que progressent productivisme et capitalisme, cet élan réciprocaire, touché par la répression, s'essouffle toutefois. La solidarité démocratique prend progressivement une autre signification, celle d'une dette sociale entre groupes sociaux et à l'égard des générations passées que l'État a pour

mission de faire respecter en canalisant les flux de la redistribution. L'État élabore un mode spécifique d'organisation, le social, qui rend praticable l'extension de l'économie marchande en la conciliant avec la citoyenneté des travailleurs. La sécurité obtenue se paie toutefois d'un abandon de l'interrogation politique sur l'économie.

La solidarité démocratique est horizontale quand elle est basée sur une réciprocité volontaire et verticale quand elle est basée sur une redistribution publique. Il ne s'agit pas aujourd'hui de remplacer l'une par l'autre mais de les arrimer l'une à l'autre. Contre les idéologies de la moralisation du capitalisme qui proposent de revenir à la philanthropie pour corriger le marché, il importe de maintenir l'ancrage de la solidarité dans le domaine public mais de combiner ses deux versants pour une action publique qui englobe au XXI^e siècle l'action des pouvoirs publics et l'action citoyenne, par une co-construction des politiques publiques avec la société civile [Vaillancourt, 2008].

Au-delà de l'économie sociale, la démocratie économique

« L'appartenance à un même groupe dont les membres ont conscience de participer à un destin commun » [Defourny, Favreau, Laville, 1998 : 31] constituait le ciment expliquant en partie la création d'entreprises d'économie sociale émanant d'un groupe représentant une catégorie homogène. Or, les associations et coopératives apparues dans le dernier quart du XX^e siècle ne se forment pas toutes à partir d'une telle identité collective. Des recherches récentes ont montré la moindre homogénéité des groupes fondateurs. La dynamique observée relève plutôt du rassemblement de parties prenantes multiples (usagers, bénévoles, salariés,...) autour d'un enjeu commun, ce qui a d'ailleurs entraîné des adaptations législatives dans divers pays pour reconnaître cette pluralité par la création de nouveaux statuts de coopérative sociale ou d'entreprise sociale (par exemple pour l'Europe en Italie, Belgique, Espagne, Portugal et France).

C'est alors moins la satisfaction des besoins attribués à une catégorie d'acteurs qui fédère autour de l'activité que l'intégration d'une finalité de service à la collectivité, c'est-à-dire la recherche d'effets positifs qui concernent la collectivité au-delà des destinataires directs de la production. L'enjeu commun aux parties prenantes réunies autour du projet est la recherche explicite de ces bénéfices collectifs par la volonté de justice sociale ou par la construction sociale de ce que l'on dénomme externalités positives dans l'approche économique orthodoxe. Ces bénéfices ne sont plus un phénomène induit par l'activité économique mais une dimension revendiquée par les promoteurs de celle-ci qui ont une volonté explicite de démocratisation des activités économiques. Différentes parties prenantes tant du côté de la demande que du côté de l'offre développent une organisation qui propose

des « biens quasi-collectifs » au sens où ils ne concernent pas seulement les personnes qui les acquièrent mais où ils engendrent aussi des bénéfices portant sur d'autres agents ou sur la collectivité dans son ensemble. Les initiatives ne peuvent être détenues par des apporteurs de capitaux puisque la recherche de bénéfices collectifs ne peut guère attirer les investisseurs privés, il est donc logique que les promoteurs et les réseaux sociaux sur lesquels ils s'appuient se recrutent parmi les personnes concernées par l'activité et des partenaires qui croient en son bien-fondé.

La production de bénéfices collectifs est construite à travers des relations réciprocaires entre ces parties prenantes dans des espaces publics autonomes que l'on peut désigner comme espaces publics de proximité parce qu'ils s'inscrivent dans « l'espace concret de l'intersubjectivité » [Godbout, Caillé, 2000] tout en faisant sortir les questions traitées de la sphère privée. Autrement dit, ils introduisent « dans le domaine discursif des aspects de la conduite sociale qui étaient auparavant intangibles ou réglés par des pratiques traditionnelles » [Giddens, 1994 : 120]. De tels espaces sollicitent les personnes en tant que citoyens et leur permettent de promouvoir des activités qu'ils jugent pertinentes au regard des problèmes auxquels elles sont confrontées.

Plus encore que les organisations traditionnelles d'économie sociale qui bénéficiaient du socle identitaire d'une catégorie homogène, les démarches d'économie solidaire voient leur devenir lié à leur capacité de préserver la dimension d'espace public qui caractérise leur émergence, tant pour assurer une participation égalitaire de parties prenantes diverses que pour conserver une originalité dans l'activité économique. Si l'on considère que la démocratie interne constitue la condition d'une préservation des forces de l'économie sociale et solidaire [Lévesque, 2001 : 7], il s'avère logiquement indispensable de ne pas se contenter des statuts de l'économie sociale et de rechercher les moyens effectifs d'une participation active des personnes associées aux projets. La démocratie interne ne peut se résumer à une démocratie représentative dont la propriété collective serait garante, sauf à évoluer vers une démocratie uniquement formelle. C'est au contraire de la qualité de la démocratie délibérative que la démocratie représentative peut tirer une légitimité durable.

Projet démocratique et socio-économie plurielle

En même temps qu'elle suscite une redistribution contrôlée par la représentation publique, l'originalité de la démocratie moderne est de fixer un horizon d'égalité et de fraternité qui donne la possibilité d'un espace réciprocaire ouvrant à l'espace public. Il existe une invention réciprocaire moderne puisque la réciprocité n'est pas l'apanage de relations primaires reposant sur les liens hérités et qu'elle

s'exprime aussi par l'auto-organisation collective. Les promoteurs d'associations qui se constituent ainsi entament une action parce qu'ils ressentent une absence de prise en compte dans la société des problèmes qu'ils estiment importants ou parce qu'ils subissent un vécu disqualifiant. Leur prise de parole atteste d'une politisation de la vie quotidienne portée par un enjeu identitaire de reconnaissance dans une conjoncture de fragilisation des liens primaires. Les espaces publics autonomes dans lesquels cette réciprocité s'exerce ne sont pas uniquement des lieux de discussion rationnelle, ils sont sous-tendus par une exigence de justice. Les apports de chacun n'y sont pas l'objet d'un calcul d'optimisation initial mais relèvent d'un pari de confiance entre personnes.

Pour autant l'accent mis sur la dimension symbolique de la réciprocité n'implique pas de lui refuser toute dimension économique. Ces deux dimensions coexistent quand le lien précède le bien, quand les services deviennent les témoins et les garants de valeur de respect mutuel. L'endiguement du rapport contractuel suppose qu'existent d'autres référentiels qui mettent en jeu des formes de production et d'échange. En effet, nier la dimension économique de toute prestation qui est d'abord le vecteur d'une reconnaissance sociale serait concéder « à la figure de l'*homo oeconomicus* la possibilité de rendre compte des comportements de l'homme dans sa totalité dans l'ordre économique » comme l'écrit Dzimira [2001 : 220].

Une régulation publique du marché, aussi nécessaire soit-elle, n'est pas suffisante. Elle ne résout pas le problème de la dépendance à la croissance marchande qui est pourtant devenue à bien des égards écologiquement intenable. La capacité à déployer des formes de réciprocité au sein des activités économiques apparaît comme décisive pour déconstruire les représentations dominantes de l'économie, ceci d'autant plus que la période correspond à un éloge du « marché total » [Supiot, 2010] qui reconduit le projet de société de marché avec une ampleur inédite.

Si l'on s'accorde à considérer que la reconnaissance interindividuelle consiste non pas à « faire la charité » mais « à assurer la justice » [Henaff, 2002, 155], autant la légitimité de l'économie de marché est à respecter, autant l'évolution vers la marchandisation universelle comporte plusieurs menaces. L'une est la corruption qui peut d'ailleurs se nourrir d'un mélange avec des relations de don traditionnelles mais la plus grave concerne le « marché comme espace devenu universel des interactions... Tout peut s'acheter, mais le marché tend à n'offrir et à promouvoir que ce qui se vend. La marchandisation universelle – qui revendique une ouverture illimitée – est en train d'accoucher d'un monde de plus en plus restreint et étriqué, culturellement homogène et intellectuellement plat » [*ibid.* : 156-157]. La dimension culturelle et cognitive du projet de marchandisation généralisée réside dans les effets sociaux du déploiement de la vision économique du monde. Il existe dans la marchandisation généralisée un déni de l'ordre du politique qui ne peut être

combattu que par la réaffirmation de la fonction souveraine du politique pour assurer les conditions de la reconnaissance dans la société de la différenciation des tâches et obtenir que les changements sociaux soient toujours un gain de dignité [*ibid* : 153-154].

Au total, le politique mis au service de la croissance marchande ne peut que perdre sa consistance. L'opposition à ce que la société de marché recèle de déshumanisation passe par le soutien à tout effort pratique fondé sur le partage et la solidarité. Un avenir de justice implique une politique de redistribution publique en vue de compenser l'excès d'inégalité [*ibid.* : 141-145] comme des modalités de gestion de biens communs basés sur l'auto organisation [Ostrom, 2010], donc l'association et la réciprocité.

IV. Démocratie et économie : une articulation à repenser

Ce que proposent Polanyi ou Mauss, c'est une démonstration théorique appuyée sur une connaissance historique des économies de diverses sociétés qui met en exergue la pluralité des principes économiques et des formes d'entreprises. Cette réalité historique devient un réservoir de sens pour arguer de la persistance de biens non marchands. Il ne saurait y avoir un mode de réciprocité et un espace politique de la reconnaissance si l'on ne renoue pas avec un questionnement politique sur l'économie susceptible de substituer à la représentation dominante de l'économie de marché comme économie moderne celle d'une économie plurielle [Passet, 1996 ; Roustang et al., 1996 ; Aznar et al., 1997]. Ce questionnement bouleverse également les rapports entre économique et social jusqu'à questionner la définition qui en a été donnée, c'est pourquoi il peut substituer au dualisme économie marchande – Etat social la référence à une socio-économie plurielle intégrant la contribution de la société civile.

Une conception biaisée de l'économie

Le compromis qui a tenté de rendre compatible démocratie et économie grâce à l'agencement réalisé entre marché et Etat, a largement entretenu une conception dominante de l'économie dans laquelle seule l'économie marchande est productive. Cette conception est intériorisée par les sociaux-démocrates qui voient dans l'économie marchande l'économie génératrice de richesses sur laquelle l'État prélève pour redistribuer. Or, ce cadre de référence que les théorisations de l'économie sociale ont également avalisé pose au moins trois problèmes majeurs : il entretient une mythification de l'économie marchande en même temps qu'une sous-estimation du rôle de la redistribution publique ainsi qu'un oubli des dimensions réciprocaires de l'économie.

- La représentation de l'économie de marché, seule source de prospérité pour l'ensemble de la société qui vit à ses dépens, ne peut être sérieusement défendue dès lors que l'on procède à une analyse empirique des flux économiques. Considérer l'économie de marché comme le lieu unique de création de richesses, c'est confondre les faits économiques avec une lecture qui « naturalise » l'économie de marché, synonyme de modernité et d'efficacité. En réalité, les formes de production et de circulation de richesses sont beaucoup plus complexes. L'entreprise utilise une main-d'œuvre qu'elle n'a ni éduquée, ni formée ; elle bénéficie d'un patrimoine naturel qu'elle ne crée pas et qu'elle peut dilapider ; elle hérite d'un capital social et moral, de ressources symboliques et culturelles qui sont totalement ignorés. De plus l'économie marchande prélève largement sur la redistribution. Par exemple, il a été amplement démontré que l'agriculture productiviste est la plus subventionnée à tel point que, selon la Commission européenne le quart des propriétés agricoles - les plus performantes, les plus modernes et les plus riches - draine les trois quarts des subventions. Les entreprises à forte valeur ajoutée pèsent aussi sur la collectivité à travers les investissements et les commandes publics, les prêts préférentiels... Quant aux grandes industries (aéronautique, automobile, sidérurgie...), elles sont largement dépendantes de choix politiques des États.

- L'économie non marchande basée sur la redistribution a pris de son côté une telle ampleur qu'elle ne saurait être analysée seulement en termes de ponction sur l'économie marchande. Elle constitue aussi un soutien à la consommation non négligeable : en France, plus de 10 millions de personnes reçoivent des prestations sociales, près de la moitié des résidents adultes échappent à la pauvreté grâce aux ressources qui proviennent de la protection sociale. De plus, à travers ses différentes administrations, l'Etat-providence planifie et met en œuvre un fort développement des équipements collectifs et des formes multiples de travail social tentant de prévenir la marginalisation et de stabiliser les familles. L'importance de l'économie non marchande dans les modes de vie est donc indéniable, elle est toutefois ambivalente, à la fois facteur de sécurité et outil de contrôle.

- Par ailleurs, la dimension réciprocaire de l'économie ne peut être occultée. Elle est en particulier présente dans l'économie populaire : celle des faubourgs, de la « zone », où les regroupements s'organisent par rues et par quartiers sur la base d'une appartenance familiale ou d'une origine géographique commune [Corragio, 1999]; celle sur laquelle Braudel [1980 : 8] s'est penché, des « pays » où les échanges, très denses et régis par les possibilités de déplacements ordinaires qui se font dans la journée, restent pour une grande part de l'ordre « du troc des produits

et des services dans un rayon très court ». Cette économie n'a pas disparu, elle persiste dans des activités telles que les commerces ou artisanats de proximité, ou comme dans ce qui a été appelé le secteur informel (Hart, 2010). La solidarité dont il est porteur est, elle aussi, ambivalente. Elle peut engendrer un enfermement dans les relations de proximité allant jusqu'à des violences physiques comme elle peut favoriser la socialisation démocratique par l'expérience de l'entraide.

Moyens économiques et finalités démocratiques : vers un nouveau contrat social

Il ne s'agit pas de remplacer complètement le marché par d'autres principes économiques comme la redistribution et la réciprocité. Aucun principe économique ne saurait être négligé, par contre un rééquilibrage entre principes économiques est urgent pour rechercher un agencement entre eux qui procure un « bien vivre », objectif vers lequel doit tendre le modèle socio-économique selon les constitutions récentes de la Bolivie et de l'Équateur. La définition d'un nouveau paradigme de changement social suppose la prise en compte de l'économie dans sa réalité plurielle. La pensée de la social-démocratie et de l'économie sociale ne peut qu'être réduite à l'impuissance si elle entretient l'illusion libérale selon laquelle l'économie de marché est le seul foyer de création de richesses. La réalité économique est beaucoup plus complexe et le problème est d'agencer les ressources marchandes, redistributives et réciprocatrices, afin de promouvoir la justice sociale et la soutenabilité écologique. L'hybridation des différentes formes et logiques économiques devient nécessaire pour ne pas placer la solidarité en dépendance par rapport à la croissance marchande mais au contraire pour remettre l'économie à sa place, celle d'un moyen pour atteindre des finalités humaines. Ce changement de paradigme suppose une nouvelle conception de la régulation et l'action publiques. Il convient de se préserver de toute tentation liberticide d'élimination des marchés. Toutefois, la préservation des marchés et de leurs arbitrages décentralisés doit s'accompagner d'une protection contre leur hégémonie. Une régulation des marchés est nécessaire par exemple à travers l'introduction de clauses ou de conditionnalités sociales et écologiques. Mais en sus d'autres options sont pertinentes pour s'attaquer aux dérives du nouveau capitalisme (Plihon, 2009).

Les entreprises collectives qui composent l'économie sociale peuvent aussi permettre d'apporter la preuve que perdurent dans la période contemporaine des entreprises non capitalistes. Toutefois leur existence reste sans grande portée si en leur sein des possibilités de démocratie délibérative ne sont pas offertes et si elles ne sont pas couplées avec une action politique menée auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer les cadres institutionnels à l'intérieur desquels prennent forme les faits économiques. En cela la problématique de l'économie solidaire prolonge

utilement l'économie sociale en réintroduisant fortement la dimension publique des actions collectives émanant de la société civile et visant à démocratiser l'économie. Enfin la démesure du nouveau capitalisme global peut être combattue à partir d'alliances dans lesquelles l'économie sociale et solidaire privilégie les relations avec une économie marchande territorialisée (ensemble de petites et moyennes entreprises ayant gardé un ancrage territorial) et des co-constructions avec les pouvoirs publics (depuis le niveau local jusqu'au niveau international).

Conclusion

La social-démocratie s'est affaiblie en concédant au capitalisme marchand le monopole de la création de richesses. Sur la défensive depuis quelques décennies, elle a cru sauver l'essentiel en atténuant sa référence à la solidarité. Adoptant le raisonnement qui en fait plus un coût qu'un investissement collectif, elle s'est diluée dans plusieurs contextes nationaux en un social-libéralisme qui a laissé exploser les revenus les plus élevés, mais a procédé à une diminution et une conditionnalité des prestations sociales qui accentuent la précarité et l'insécurité des ménages modestes. Loin de combattre la culture de l'assistance, l'État social, devenu ainsi plus restrictif, renvoie à cette volonté de moralisation des pauvres que l'on espérait dépassée. Elle est autant une régression qu'une impasse.

Après une social-démocratie qui a parié sur la seule redistribution publique pour protéger la société, il importe au contraire de réaffirmer la force du principe de solidarité et de retrouver la complémentarité des deux formes de solidarité démocratique, l'une fondée sur les droits et la redistribution publique, l'autre sur le lien civil, l'égalité et la réciprocité. Comme le remarque Habermas [1990 : 158], la crise de l'État-providence ne peut être résolue que par « un rapport transformé entre, d'une part, les espaces publics autonomes et, de l'autre, les sphères d'action régulées à travers l'argent et le pouvoir administratif », ce qui signifie une interdépendance assumée de part et d'autre entre associations et pouvoirs publics, tenant compte que, dans l'histoire comme dans l'actualité, ces deux entités ne sont ni séparables ni substituables.

Les acquis de l'État social, comme les politiques keynésiennes, sont à compléter par un souci de participation des populations. La démocratie délibérative peut être désormais confortée par des formes de démocratie directe qui ne soient pas seulement octroyées, mais aussi conquises par le biais d'actions collectives. Cet arrimage entre démocraties représentative n'est toutefois concevable que si les craintes notabiliaires d'une déstabilisation des pouvoirs établis s'effacent derrière la conviction de l'urgence d'une citoyenneté plus active. Revisitant l'analyse des référentiels de politique publique, Jobert [2009 : 417-422] note qu'un tel modèle se cherche, qui renforcerait « la société civile dans la définition de l'intérêt public » et

atténuerait « les effets pervers de l'action étatique ». Ce modèle en devenir s'oppose au néo-conservatisme, mais se distingue aussi du social-étatisme ou de la « troisième voie ». Il est porteur d'un projet de « renouvellement du débat public » et de « cadres délibératifs plus englobants » qui peut être désigné comme démocratie plurielle. Son espace futur dépend de la capacité des autorités publiques à promouvoir une sphère publique ouverte par « l'inclusion des porteurs d'intérêts faibles ou diffus » dans un dialogue civil qui inclut le dialogue social entre partenaires sociaux sans s'y limiter.

Dans cette logique, économie sociale et économie solidaire ne peuvent plus être négligées. La constitution d'un regroupement autour de l'économie sociale et solidaire manifeste une volonté de la part de ses membres, celle de retrouver une capacité de mobilisation. Si cette tendance se confirme et s'amplifie l'économie sociale et solidaire peut devenir comme l'écrit Gadrey [2010 : p.169-179] « une force de transformation », « un acteur majeur sinon l'acteur pivot d'une bifurcation ». Selon lui « le relais des initiatives citoyennes par de grandes institutions existantes » héritées pour beaucoup de la social-démocratie peut fournir des voies de sortie de la crise systémique dans laquelle nous nous trouvons.

Bibliographie

- AZNAR G., CAILLE A., LAVILLE J.L., ROBIN J., SUE R., *Vers une économie plurielle*, Paris, Syros, Alternatives économiques, 1997.
- BELANGER P., LEVESQUE B., *La théorie de la régulation. Du rapport salarial au rapport de consommation*, Montréal, UQAM, 1990.
- BRAUDEL F., *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Paris, Armand Colin, 3 tomes, 1980.
- DEFOURNY J., FAVREAU L., LAVILLE J.L., *Insertion et nouvelle économie sociale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998
- DZIMIRA S., *Les Cahiers du GERFA*, n° 1 (2), 1^{er} semestre 2001.
- EME B., LAVILLE J.L. (dir.) *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.
- EME B., LAVILLE J.L., *Création d'emplois et processus d'insertion dans les services de proximité*, Paris, CRIDA-LSCI, CNRS, 1994.
- GADREY J., *Adieu à la croissance. Bien vivre dans un monde solidaire, Les petits matins* – Alternatives économiques, Paris, 2010.
- GIDDENS A., *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, (traduction française) 1994.
- GODBOUT J.-T. (avec A.Caillé), *L'esprit du don*, La Découverte Poche, Paris, 1992.
- HABERMAS J., *Ecrits politiques*, Paris, Le Cerf, 1990.
- HABERMAS J., *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, t.II, 1998.
- HART K., Informal Sector, in HART K., LAVILLE J.L., CATTANI A.D., *The Human Economy*, Polity Press, 2010.
- HENAFF M., « De la philosophie à l'anthropologie. Comment interpréter le don ? » entretien in *Esprit* 2, dossier : « Y a-t-il encore des biens non marchands ? », février 2002.
- JOBERT B., postface « Des référentiels civils », in O.Giraud, P.Warin, *Politiques publiques et démocratie*, Paris, La Découverte, 2009.
- LAVILLE J.L., *Le travail une nouvelle question politique*, Paris, Desclée de Brouwer, 2008.
- LAVILLE J.L., *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris Desclée de Brouwer, réédition 2000.
- LAVILLE J.L., « Le tiers secteur, un objet d'étude pour la sociologie économique », in *Sociologie du Travail*, n° 4, 2000.
- LAVILLE J.L., NYSSSENS M., The Social Enterprise : Towards a Theoretical Approach, in Borzaga C., Defourny J., *Social Enterprises in Europe*, Routledge, 2001.
- LAVILLE J.L., *Politique de l'association*, Paris, Le Seuil, 2010.

LEFORT C., *Essais sur le politique, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1986.

LEVESQUE B., *Economie sociale et solidaire dans un contexte de mondialisation : pour une démocratie plurielle*, Communication présentée à la 2^{ème} rencontre internationale tenue à Québec du 9 au 2 octobre sur le thème « Globalisation de la solidarité », Montréal, Centre de recherche sur les innovations sociales, 2001.

LEVESQUE B., JOYAL A., CHOUINARD O., *L'autre économie : une économie alternative ?* Québec, Presses Universitaires du Québec, 1989.

MAUSS M., Appréciation sociologique du bolchévisme in *Ecrits politiques*, textes réunis et présentés par M. Fournier, Fayard, Paris, 1997, 537-566.

OSTROM E., *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck, Bruxelles, 2010, traduction française.

PASSET R., *L'économie et le vivant*, Paris, Économica, 1996.

PERRET B., *Les nouvelles frontières de l'argent*, Paris, Le Seuil, 1999.

Revue du Mauss, *L'autre socialisme. Entre utilitarisme et totalitarisme*, n° 16, second semestre, Paris, La Découverte, 2000.

PLIHON D., *Le nouveau capitalisme*, Paris, La Découverte, troisième édition, 2009

ROSANVALLON P., *Le libéralisme économique*, Paris, Le Seuil, 2ème édition, 1989.

ROSANVALLON P., *La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat-providence*, Paris, Le Seuil, 1995.

ROUSTANG G., LAVILLE J.L., EME B., MOTHE D., PERRET B., *Vers un nouveau contrat social*. Paris, Desclée de Brouwer, nouvelle édition 2000.

SAINSAULIEU R., TIXIER P.E., MARTY M.O., *La démocratie en organisation*, Paris, Librairie des Méridiens, 1983.

SUPIOT A., *L'esprit de Philadelphie*, Paris, Le Seuil, 2010.

STROBEL P., Service public, fin de siècle in C. Grémion (dir.), *Modernisation des services publics*, Commissariat général du plan, Ministère de la recherche, Paris, La Documentation Française, 1995.

VAILLANCOURT Y., en collaboration avec LECLERC P., Note de recherche sur l'apport de l'économie sociale dans la coproduction et la coconstruction des politiques publiques, LAREPPS-UQAM, Montréal, janvier 2008.

WALRAS L., *Éléments d'économie pure*, 1874.

WEBER M., *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Paris, Gallimard, 1991 (traduction française).

WELLMER A., « Modèles de la liberté dans le monde moderne », *Critique*, n°505-506, juin-juillet 1989.